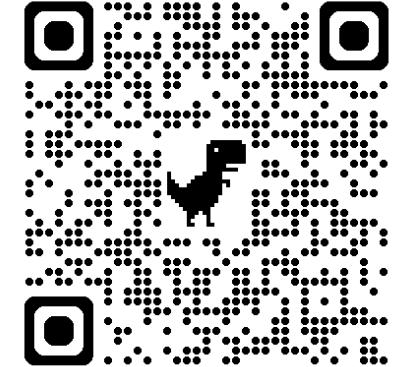




L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERRY (CSQ)



# Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués  
21 janvier 2026

Documents disponibles sur [Lignerry.ca](http://Lignerry.ca) /  
Documents/documents des délégués/21  
janvier 2026

# Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 17 décembre 2025;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. PL 94;
6. Journée internationale des droits des femmes;
7. Informations;
8. Questions diverses....;
9. Nouvelles de mon milieu.

## 8. Informations:

- A. Suivi préscolaire;
- B. Consultation « Colloque FSE »;
- C. Affectations 2026-2027;
- D. Calendriers scolaires 2026-2027;
- E. Concours de photos;
- F. Rabais aux membres.

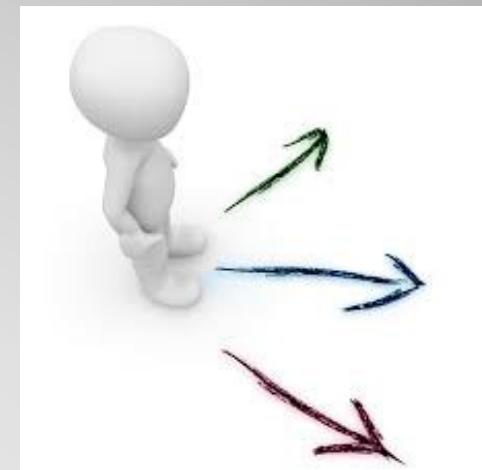
# **3. Présentation des nouveaux membres**

### **3. Présentation des nouveaux membres**

# 4. Santé et sécurité au travail

## 4. Santé et sécurité au travail

En 2026 ... TOUS doivent être vigilants!!!!



# 5. PL 94

## 5. PL 94

Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives

**Entrée en vigueur le 30 octobre 2025 (date de la sanction de la Loi)(à l'exception des quelques éléments dont l'entrée en vigueur prévue à une date ultérieure sera fixée par le gouvernement)**

# 5. PL 94

## INTRODUCTION:

- ❖ Projet de loi qui instaure des changements importants justifiés par les dérives de l'école Bedford et certains événements isolés dans quelques écoles
  - Le projet de loi déborde largement de la question de la laïcité
  - On augmente la pression et on limite l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants.
- ❖ Projet qui touche plusieurs aspects du travail enseignant
- ❖ Plusieurs articles sont déjà effectifs

## 5. PL 94

La présente loi établit un système scolaire public fondé sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées notamment par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), dont l'égalité entre les femmes et les hommes, et sur la laïcité de l'État, laquelle repose sur :

- 1° la séparation de l'État et des religions;**
- 2° la neutralité religieuse de l'État;**
- 3° l'égalité de tous les citoyens et citoyennes;**
- 4° la liberté de conscience et la liberté de religion.**

Elle a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.

## 5. PL 94

Liberté pédagogique : Maintien, mais encadrement renforcé ...

Ce qui est maintenu →

L'enseignant conserve :

- Le droit de diriger la conduite de son groupe;
- Le droit de choisir les modalités pédagogiques;
- Le droit de choisir ses instruments d'évaluation.



**Ces droits sont désormais plus encadrés légalement.**

## 5. PL 94

LIP 19 (Ajout en rouge)

Les modalités d'intervention et les instruments d'évaluation des élèves, y compris le matériel utilisé aux fins d'intervention et d'évaluation doivent :

### **Être conformes:**

1. Au projet éducatif;
2. Aux régimes pédagogiques établis par le gouvernement;
3. Aux programmes d'activités ou d'études établis par le ministère;
4. Aux activités ou contenus prescrits dans les DGF;
5. Tout autre encadrement pédagogique

### **S'inscrire:**

1. En cohérence avec les valeurs démocratiques et québécoises dont :
  - a) L'égalité entre les femmes et les hommes
  - b) La laïcité de l'État.

## 5. PL 94

LIP 22 – Devoirs de l'enseignant (Ajout en rouge)

**L'article 22 est modifié pour y insérer les nouvelles précisions de l'article 19**

6.2° de veiller au respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la laïcité de l'État;

7° de respecter le projet éducatif de l'école, les régimes pédagogiques établis par le gouvernement, les programmes d'activités ou d'études établis par le ministre, les activités ou contenus prescrits dans les domaines généraux de formation et tenir compte de tout autre encadrement pédagogique applicable.

## 5. PL 94

**Obligation de formation continue (30 heures / 2 ans) :**  
Déjà présente – maintenant avec sanction possible indiqué à la LIP 34.3

LIP 34.3 Le ministre peut refuser de renouveler une autorisation d'enseigner, la suspendre, la révoquer ou la maintenir sous conditions si son titulaire :

... [1° à 4°] → *Infraction criminelle/faute de remise des antécédents judiciaires/Faute grave ou dérogatoire*

Pas encore en vigueur

**5° est en défaut de se conformer aux obligations de formation continue prévues à l'article 22.0.1 et au règlement pris en vertu de l'article 457.**

- *Le ministre peut refuser de renouveler une autorisation d'enseigner, la suspendre, la révoquer ou la maintenir sous conditions si son titulaire est en défaut de se conformer aux obligations de formation continue dans le cadre du règlement précisant les conditions et modalités relatives à la formation continue prévue à l'article 22.0.1 de la LIP (règlement non encore édicté)*

## 5. PL 94

### Évaluation des enseignants :

LIP 96.21 – Ajout

Le directeur doit procéder au moins à tous les deux ans à l'évaluation des enseignants.

Objectif de l'évaluation :

- **Évaluer les compétences de l'enseignant au sens de l'article 458.1 \***
- **Apprécier sa contribution aux orientations et aux objectifs du projet pédagogique de l'École**
- **Soutenir l'enseignant et l'accompagner dans son développement professionnel.**

\* 458.1. Le ministre définit les compétences attendues des enseignants à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire, à la formation professionnelle et aux services éducatifs pour les adultes aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner.

## 5. PL 94

### Utilisation du français (LIP 301.1 et 301.2)

Un membre du personnel d'un CSS francophone doit utiliser exclusivement le français, en outre de ses obligations prévues par la Charte de la langue française (chapitre C-11) **lorsque les conditions suivantes sont réunies :**

- il est présent sur les lieux pour les fins de son emploi;
- il communique oralement ou par écrit avec un élève ou avec un autre membre du personnel.
- la réussite de l'élève et son intégration, la santé ou la sécurité publique n'exige pas aussi l'usage d'une autre langue.



Le présent article n'a pas pour effet d'empêcher l'usage d'une langue autochtone.

## 5. PL 94

### Règle de conduite (LIP 76)

Le CE **adopte** (avant, il approuvait) les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école proposées par le directeur de l'école, **selon la forme prescrite par le ministre.**

*Les règles de conduite doivent inclure :*

- comportements respectueux exempt de violence de discrimination de manifestation de haine ou de discrimination;
- code vestimentaire (visage découvert);
- rôle des parents dans l'application des règles de conduite.

## 5. PL 94

### Obligation de fréquentation scolaire (LIP 15)

**Aucun accommodement, ni aucune autre dérogation ou adaptation, ne peut être accordé en ce qui a trait à l'obligation de fréquentation scolaire dans toute situation autre que celles où un élève est dispensé de cette obligation en application du présent article.**

1° en est exempté, par le centre de services scolaire en raison de maladie ou pour recevoir des soin ou traitements médicaux requis par son état de santé **ou doit s'absenter de l'école pour tout autre motif de santé;**

[...]

3° est expulsé de l'école par le centre de services scolaire en application de l'article 242 **ou doit s'absenter de l'école en application de toute autre sanction disciplinaire;**

[...]

5° doit s'absenter de l'école pour participer à activités sportives, artistiques ou culturelles qui s'inscrivent dans le contexte scolaire;

6° doit s'absenter de l'école pour des motifs familiaux exceptionnels et imprévisibles;

7° doit s'absenter de l'école ou est dans l'impossibilité des rendre à l'école en raison d'un cas de force majeure;

8° doit s'absenter de l'école pour des motifs d'ordre judiciaire.

[...]

## 5. PL 94

### Visage découvert

- La section « **Visage découvert** » du PL 94 introduit une série d'obligations visant à assurer que toute personne interagissant auprès des élèves dans le réseau scolaire le fasse à visage découvert. Cette obligation doit être inscrite dans les codes de vie des écoles et des centres.
  - Élèves et parents lors de cours à domicile;
  - Chauffeurs d'autobus;
  - Personnes présentes dans les locaux du CSS
  - Etc.
- ❖ Aucun accommodement possible.

## 5. PL 94

### Port de signes religieux

La loi interdit le port de signe religieux pour plusieurs catégories de personnes travaillant ou intervenant dans le réseau scolaire public, en cohérence avec la loi sur la laïcité de l'État

- membre du personnel du CSS;
  - à toute personne qui fournit régulièrement des services
  - à toute personne lorsqu'elle fournit des services aux élèves.
- ❖ Certaines personnes conservent un droit acquis et peuvent continuer de porter un signe religieux. Ce droit acquis est fixé selon la date d'embauche du 19 mars 2025.
- ❖ Aucun accommodement ou dérogation n'est permis.

## 5. PL 94

### **Interdiction des pratiques religieuses dans les locaux scolaires**

- Aucun local ou immeuble scolaire ne peut être utilisé pour des prières ou pratiques religieuses. Aucun accommodement possible.

# 5. PL 94

## Gouvernance et éthique

- Renforcement des codes d'éthique pour le personnel et les membres des conseils.
- Pouvoir accru du ministre pour enquêter, imposer des sanctions et intervenir en cas de non-conformité.

# **6. Journée internationale des droits des femmes**

# 6. Journée internationale des droits des femmes



## Collectif du 8 mars

### Thème 2026: Générations Deboutte!

#### Vente d'épinglettes

Coût: 5\$

Organisme: *La rue des femmes*

Feuille de consignes: Étapes à suivre

#### Épinglettes – Journée internationale des A2526-BD-xx

#### droits des femmes – le dimanche 8 mars 2026

##### **CONSIGNES POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES :**

Cette année, comme le bureau des délégués du mois de février aura lieu en mode virtuel, la vente annuelle et la distribution d'épinglettes à l'occasion de la « Journée internationale des droits des femmes », se feront de la façon suivante :

1. Aviser les personnes enseignantes qui souhaitent commander une épinglette de vous remettre 5 \$ et d'indiquer leur nom sur la feuille de commande (au verso) d'ici le mardi 10 février 2026.
2. Faire parvenir la feuille de commande à L'APL par courriel ([207\\_lignery@aplcso.net](mailto:207_lignery@aplcso.net)) au plus tard le mercredi 11 février 2026, qu'il y ait ou non d'épinglettes à commander.
3. Conserver les 5\$ ainsi que votre copie de la feuille de commande.
4. Remettre les 5\$ à L'APL au plus tard le vendredi 13 février selon l'une des deux options suivantes:

- **VIREMENT** : Faire un virement bancaire du montant total des ventes à: [virement@aplcso.net](mailto:virement@aplcso.net)
  - Question de sécurité - Inscrivez : lignery (tout en minuscule)
  - Réponse - inscrivez : **apl** (tout en minuscule)
  - Raison du virement ou boîte de messages - inscrire : épinglette

Ou

- **CHÈQUE OU ARGENT COMPTANT** : Faire un chèque ou rassembler le montant total des ventes et le poster ou le déposer au bureau de L'APL.  
(36 Boulevard Taschereau, CP 36, La Prairie, QC J5R 3Y1)

##### **5. Livraison des épinglettes :**

Les épinglettes commandées et payées seront distribuées dans les écoles et les centres via le courrier APL au plus tard dans la semaine du 23 février 2026. Surviez le courrier APL afin de pouvoir distribuer les épinglettes aux personnes qui les ont achetées avant la semaine de Relâche puisque le 8 mars sera le dimanche de cette semaine !

##### **Bon à savoir!**

- ❖ L'épinglette est vendue 5 \$. Elle inclut un don de 2 \$ qui sera versé à l'organisme « [La rue des femmes](#) ». De plus, L'APL fera un don supplémentaire de 2 \$ par épinglette vendue. Ainsi, un total de 4 \$ par épinglette sera remis à l'organisme.
- ❖ En achetant une épinglette, les personnes enseignantes soutiennent l'organisme « [La rue des femmes](#) » qui, de son côté, aide les femmes en situation d'itinérance à reconstruire leur vie et à réintégrer la société.

#### **THÈME du 8 mars 2026 : GÉNÉRATIONS DEBOUTTE!**

Rallier les générations pour une société plus juste, en s'inspirant des mouvements passés ("Québécoises deboutte") pour contrer les forces réactionnaires et renforcer les avancées féministes.



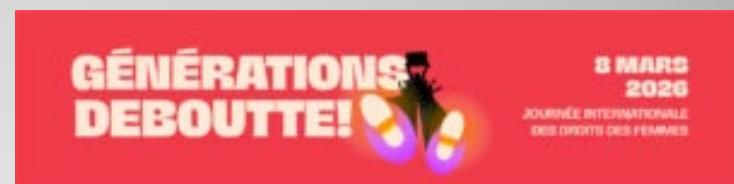
# 6. Journée internationale des droits des femmes

Je désire commander une épinglette pour venir en aide à l'organisme [La rue des Femmes](#), qui vient en aide aux femmes en situation d'itinérance ou en difficulté relationnelle.

Je sais que cette épinglette m'est vendue 5,00 \$, incluant un don de 2,00 \$ à l'organisme [La rue des Femmes](#) (son prix réel est de 3,00 \$).

De plus, pour chaque épinglette vendue, L'APL ajoutera 2,00 \$ qui sera versé à [La rue des Femmes](#) pour un don total de 4,00 \$.

Au plus tard le 10 février, j'inscris mon nom sur cette feuille pour que L'APL puisse commander le bon nombre d'épinglettes et je remets 5,00 \$ à ma personne déléguée. Mon épinglette sera livrée dans mon établissement au plus tard dans la semaine du 23 février 2026.



## Comité d'action féministe

**Membres APL:** **Sylvie Ross & Manon Reimnitz**

# 7. Informations

## 7. Informations

- A. Suivi préscolaire
- B. Consultation « Colloque FSE »;
- C. Affectations 2026-2027;
- D. Calendriers scolaires 2026-2027;
- E. Concours de photos;
- F. Rabais aux membres.

## **7. Information – A. Suivi préscolaire**

# 7. Information – B. Consultation

## Colloque FSE.

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

INFO APL # 04

EN ACTION VERS LE COLLOQUE



COLLOQUE  
MAÎTRES  
DE NOTRE  
PROFESSION!  
ÉDITION 2026

2025-12-17 / VOL. 5

CONSULTATION DES PER  
ENSEIGNANTES  
DU 6 JANVIER AU 30 JANVIER 2026

Affirmer sa posture professionnelle dans un contexte de transformation de la profession enseignante

La profession enseignante est en constante transformation. Elle subit des changements importants, notamment en raison de l'évolution de la société, de l'avancement de la recherche ainsi qu'en fonction de la manière dont l'éducation est gérée par l'État et de ses décisions.

À travers ces transformations, la posture professionnelle enseignante est appelée à s'ajuster, à s'adapter, à se transformer. Et plus que jamais, dans le contexte actuel, notre posture professionnelle doit s'armer!

Le colloque Maîtres de notre profession ! propose un temps d'arrêt collectif aux enseignantes et enseignants pour les informer, nourrir leur réflexion, leur permettre d'échanger et de réseauter, et aussi les consulter.

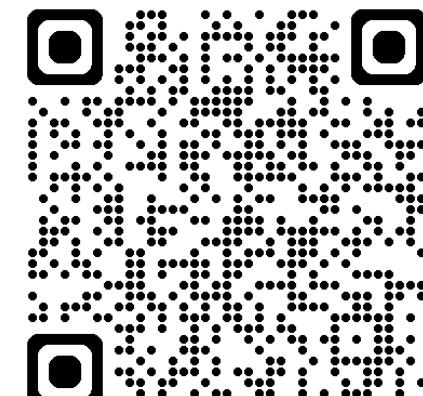
En préparation du colloque Maîtres de notre profession !, une consultation sondera l'opinion de l'ensemble de nos membres sur trois enjeux professionnels et pédagogiques en lien avec les transformations de la profession et de la posture professionnelle :

  
Enseigner à l'ère de l'intelligence artificielle

  
Repenser la formation initiale et l'insertion professionnelle

  
Exercer son leadership professionnel

RAPPEL



## 7. Information – C. Affectation 26-27

### A. Avant le 1<sup>e</sup> avril

- ✓ Demandes de congés
- ✓ Expression des préférences
- ✓ ...

### B. En Mars - Avril

- ✓ Mouvements préalables ?
- ✓ Liste des enseignants **au 30 juin 2025** - ancienneté

### C. Fin avril – début mai

- ✓ Déclaration des effectifs (les enseignantes et enseignants sauront, par lettre, s'ils sont en surplus)

## 7. Information – C. Affectionation 26-27

### D. Relo-école : █ au █ mai 2026

- ✓ à L'APL rencontre d'information champs 01-02-03 du primaire - █ mai 2026
- ✓ à L'APL rencontre d'information tous les champs secondaire + 01 secondaire et l'ÉDA - █ mai 2026

### E. Bassin Commission

- ✓ **Rencontre préparatoire** à L'APL █ mai pour tous avant le BC
- ✓ **Bassin centre de services** Au CSS █ mai - tous

## 7. Information – C. Affectation 26-27

### F. **Affectation adultes (FP et EDA)**

### G. **Mutations :**

- ✓ Le CSS procède entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin

### H. **Affectation pour les E2 – ens réguliers à statut particuliers**

- ✓ Plus de détails à suivre

# 7. Information – C. Affectation 25-26

## I. **Affectation en août**

- ✓ Rencontres d'information le (les) **[ ] et [ ]** août à **L'APL**
- ✓ Séances de choix de postes les **[ ] et [ ]** août au **CSSDGS**

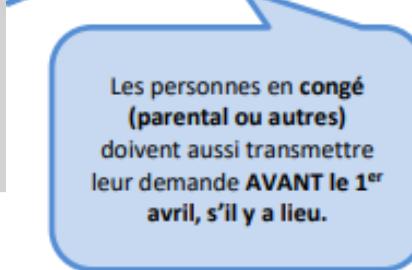
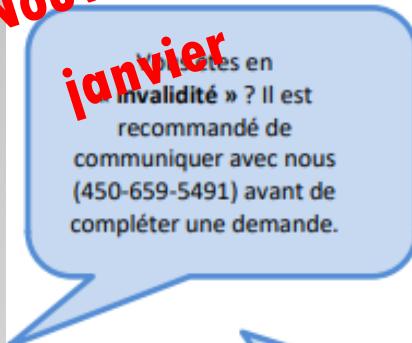
## **7. Information – C. Affectionation 25-26**

### **I. Journées de recrutement**

- ✓ Être vigilant et porter attention aux courriels du CSS;

# 7. Information – C. Affectionation 25-26

Les personnes enseignantes ont accès via :  
\* L'INFO APL # 05  
\* Les Nouvelles APL de janvier



Demandes à faire avant le 1<sup>er</sup> avril 2026,  
s'il y a lieu

En prévision de l'année scolaire 2026-2027;  
des « Communiqués APL » à consulter.



[#09 : Diverses demandes de congés](#)

[#10 : Demandes concernant la retraite progressive](#)

[#11 : Expression des préférences](#)

[#12 : Liste de priorité d'emploi \(Jeunes\)](#)

[#13 : Liste de rappel \(FP et EDA\)](#)

## 7. Informations – D. Calendriers scolaires

[www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) → [ Convention et droits / Calendriers scolaires ]

Calendriers scolaires et répartition des 200 jours pour le secteur des jeunes

2026-2027

Secteur Jeunes – Calendrier 200 jours  
Centre d'éducation des adultes

CFPL  
EFPC



## 7. Informations – E. Concours de photos

**Si vous avez envie de partager votre talent, faites-nous parvenir vos photos ou les photos de vos œuvres à l'adresse z27\_lignery@aplcsq.net d'ici le 15 février 2026.**

Pensez y inclure vos coordonnées et le titre de l'œuvre!



# 7. Informations –

## F. Rabais aux membres de L'APL



Centrale des syndicats  
du Québec

[INSCRIPTIONS](#)

[Consultations/Sondages](#)

[Devenir membre](#)

[Assurance-emploi](#)

[Rabais aux membres](#)

[Extranet FSE](#)



[Vie syndicale ▾](#)

[Conventions et droits ▾](#)

[Publications ▾](#)

[Comités ▾](#)

[Documents ▾](#)

## 7. Informations –

### F. Rabais aux membres de L'APL

Si devenir membre de L'APL  
c'est *participer de plein droit*  
*aux décisions, agir*  
*collectivement sur nos*  
*conditions de travail, travailler*  
*à la promotion de notre*  
*profession ...*

... c'est aussi profiter de  
rabais auprès des  
commerçants de notre  
région.

*Ces rabais sont strictement réservés aux membres de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) sur présentation de la carte de membre.*

#### Assurances

#### Cellulaire

- [Telus](#)
- [Rogers](#)

#### Grands explorateurs

#### Hébergement – Montréal

#### Hébergement – Québec

#### Hébergement – Autres villes

#### Immobilier

- DuProprio accompagne ses clients dans la vente de leur propriété :  
<https://duproprio.com/fr-ca/csq>
- Réno-Assistance réfère des entrepreneurs en rénovation vérifiés en 53 points et accompagne les propriétaires dans leurs projets :  
<https://www.renoassistance.ca>

[IRIS \(Lunetterie, examen de la vue, chirurgie au laser\).](#)  
[PROGRAMME AVANTAGES IRIS](#)

#### Transport

- [Location de voiture](#)
- [Train](#)



**L'ÉQUIPEUR**

#### Divers



# 8. Questions diverses

# 9. Nouvelles de mon milieu

# Merci et bonne soirée!



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)